



بورصة تونس  
BOURSE DE TUNIS

# BULLETIN OFFICIEL

## PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 4858

Lundi 31 Mai 2010

<http://www.bvmt.com.tn>

**TUNINDEX : 4 945.88**

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes  
Base 1 000 le 31/12/97)

**Variation du Jour : + 0,19%**

**VARIATION SUR L'ANNEE : + 15,24%**

### LES INDICES SECTORIELS \* (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	3547,13	0,19%	17,02%
8300	INDICE DES BANQUES	3245,01	0,30%	15,48%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5188,16	-0,11%	24,98%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3803,30	-0,06%	5,51%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5269,36	-0,07%	7,81%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2307,02	0,07%	10,77%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2608,89	0,07%	10,70%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1761,19	0,20%	32,08%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1236,28	0,31%	39,98%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	1981,72	0,42%	9,72%

### COTATION ELECTRONIQUE

#### COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	5,800	14-04-2010	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	54,000	54,000	53,900	54,000	53,310		
2	1	0,600	12-05-2010	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	11,930	11,940	11,950	11,950	11,940		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	2,290	2,310	2,290	2,310	2,290		
4	20	1,800	22-06-2009	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	31,000	31,490	31,200	31,490	31,200		
5	1	0,340	29-04-2010	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	6,900	6,900	6,870	6,900	6,750		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	23,600	23,580	23,410	23,580	23,400		
7	10	0,900	15-06-2009	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	79,500	79,500	79,300	79,500	79,200		
8	5	0,600	05-06-2009	BH - Banque de l'Habitat	27,500	27,500	27,400	27,500	27,340		
9	5	0,735	22-06-2009	TL - Tunisie Leasing	30,000	30,000	29,920	30,000	29,920		
10	1	2,900	20-05-2010	BT - Banque de Tunisie	10,590	11,000	10,840	11,000	10,600		
11	5	0,400	13-07-2009	STB - Société Tunisienne de Banque	14,900	14,900	14,980	15,000	14,900		
12	5	0,400	02-06-2009	BNA - Banque Nationale Agricole	14,000	13,990	13,820	14,000	13,800		
13	10	1,100	19-06-2009	AMEN BANK	75,500	74,900	74,260	75,200	74,260		
14	1	0,170	28-05-2009	ATB - Arab Tunisian Bank	8,930	8,930	8,920	8,940	8,910		
15	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	21,440	21,400	21,500	21,500	21,400		
16	5	1,500	01-07-2009	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	62,750	62,000	64,000	64,000	62,000		
17	5	0,700	12-06-2008	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	12,500	12,500	12,500	12,500	12,500		
18	5	0,725	23-04-2009	CIL - Compagnie Internationale de leasing	39,000	39,300	38,990	39,500	38,990		
19	1	0,150	01-06-2009	ATL - Arab Tunisian Lease	5,660	5,700	5,690	5,700	5,660		
20	1	0,250	01-06-2009	PGH - Poulina Group Holding	8,620	8,500	8,600	8,620	8,500		
21	10	19,300	13-07-2009	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	176,000	173,200	175,000	176,500	173,100		
22	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	130,370	128,610	130,300	130,300	128,610		
23	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	17,400	18,090	18,350	18,350	18,000		
24	10	1,000	30-06-2009	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	97,150	97,500	97,150	99,320	97,150		
25	1	0,110	18-07-2008	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	4,500	4,500	4,500	4,510	4,500		
26	5	0,300	31-07-2009	ELECTROSTAR	8,000	8,010	8,000	8,010	8,000		
27	5	0,300	01-07-2009	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	14,160	14,350	14,160	14,350	14,160		
28	5	0,700	13-07-2009	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	16,200	16,200	16,390	16,390	16,200		
29	1	0,050	01-07-2009	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,300	2,290	2,260	2,300	2,260		
30	1	0,150	08-06-2009	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	8,120	8,200	8,150	8,200	8,100		
31	1	0,350	10-06-2009	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	12,950	13,000	13,000	13,080	12,960		
32	1	0,120	01-07-2009	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	4,600	4,610	4,600	4,610	4,470		
33	5	0,290	10-06-2009	EL WIFACK Leasing	21,610	21,800	21,700	21,800	21,600		
34	1	0,270	01-06-2009	Société ESSOUKNA	8,320	8,280	8,400	8,400	8,280		
35	1	0,270	04-05-2010	ADWYA - Société Adwya	7,080	7,080	7,100	7,100	7,010		
36	1	0,250	25-05-2010	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	5,700	5,700	5,740	5,750	5,700		
37	1	0,600	15-07-2009	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	12,050	12,050	12,050	12,190	12,000		
38	1	0,060	31-07-2009	Société Les Ciments de Bizerte	7,180	7,400	7,140	7,400	7,100		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
39	25	10,500	23-06-2009	Air Liquide Tunisie	306,000	306,000	306,000		
40	5	1,060	20-05-2009	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	72,000	72,000	72,010		
41	10	1,600	15-04-2010	Placements de Tunisie - SICAF	40,370				
42	5	2,000	31-05-2010	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	63,100				
43	10	3,500	31-07-2009	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	55,500	55,500	55,500		
44	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	6,020			B	5,750
45	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	29,000				
46	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	5,650	5,430	5,430		
47	5	0,700	14-05-2009	SALIM - Société d'Assurances SALIM	20,000	19,900	19,940		
48	1	0,100	06-07-2009	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,670	1,660	1,690		
49	10	0,600	01-07-2004	TJL - Attijari Leasing	48,900				
50	5	0,500	31-07-2009	STEQ - Société Tunisienne d'Equipelement	11,660				
51	5	0,375	15-07-2009	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	11,220	11,390	11,390		
52	5			TUNIS RE - (Nouvelles Souscrites - NS)	10,850	10,910	10,900		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

\* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / Les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une réduction de la valeur nominale : **MONOPRIX (10 à 2), BT (10 à 1)**.

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
53	5	0,500	31-07-2009	SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba	24,290	24,210	24,150	24,210	24,150		

  

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
54	1			Société SERVICOM	5,390	5,400	5,490		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
										INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A</b>											
55	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014		109,500					
56	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014		107,000					
57	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015		109,100					
58	BTA 6ANS 6% MARS 2012	V. F. : 1 000 Dinars	B0312	15-03-2012		103,000					
59	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013		104,500					
60	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016		72,000					
61	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022		112,400					
62	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017		110,700					
63	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018		64,000					
64	BTA 4ANS 5% MARS 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B0313	11-03-2013		100,000					
65	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016		103,500					
66	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019		103,500					
67	BTA 2ANS 4,3% AOUT 2011	V. F. : 1 000 Dinars	B0811	05-08-2011		100,000					
<b>LES EMPRUNTS</b>											
68	BTE	EO BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011	25-06-2009	100,000					
69		EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09	BTE9	15-09-2019		100,300					
70	ATTIJARI BANK	OCA ATTIJARI BANK 2006 5ans IF à 4,82% j. 18/01	OCTJ6	18-01-2012	18-01-2010	103,000					
71	BH	EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH7S	07-12-2014	07-12-2009	100,000					
72		EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9A	31-12-2024		100,000					
73		EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9B	31-12-2024		100,000					
74	TUNISIE	EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à 7% j. 28/10	TS51F	28-10-2010	28-10-2009	100,000					
75	LEASING	EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à TMM+1,4% j. 28/10	TS51V	28-10-2010	28-10-2009	100,000					
76		EO TUNISIE LEASING 2006/1 5ans AP à 6,5% j. 15/11	TS61F	15-11-2011	15-11-2009	100,020					
77		EO TUNISIE LEASING 2006/1 5ans AP TMM+1,0% j. 15/11	TS61V	15-11-2011	15-11-2009	100,000					
78		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP à 7% j. 31/07	TS7F	31-07-2012	31-07-2009	100,030					
79		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP TMM+1,375% j. 31/07	TS7V	31-07-2012	31-07-2009	100,000					
80		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP à 6,5% j. 27/12	TL71F	27-12-2012	27-12-2009	100,000					
81		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP TMM+1,0% j. 27/12	TL71V	27-12-2012	27-12-2009	100,000					
82		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP à 6,5% j. 28/01	TL72F	28-01-2013	28-01-2010	100,020	100,020	100,020	1,346		
83		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP TMM+1,0% j. 28/01	TL72V	28-01-2013	28-01-2010	100,000					
84		EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP à 6,5% j. 30/06	TL81F	30-06-2013	30-06-2009	100,020					
85		EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP TMM+1,0% j. 30/06	TL81V	30-06-2013	30-06-2009	100,000					
86		EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP à 6,5% j. 27/11	TL82F	27-11-2013	27-11-2009	102,200					
87		EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP TMM+1,0% j. 27/11	TL82V	27-11-2013	27-11-2009	100,000					
88		EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP à 6,5% j. 27/01	TL83F	27-01-2014		100,000					
89		EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP TMM+1,0% j. 27/01	TL83V	27-01-2014		100,000					
90		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 02/03	TL91F	02-03-2014	02-03-2010	100,010					
91		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Variable 5ans AP TMM+1,0% j. 02/03	TL91V	02-03-2014	02-03-2010	100,000					
92		EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,65% j. 25/09	TL95F	25-09-2014		100,000					
93		EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 25/09	TL95V	25-09-2014		100,000					
94		EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 29/03	TL92F	29-03-2015		100,000					
95		EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable 5ans AP TMM+6,25% j. 29/03	TL92V	29-03-2015		100,000					
96	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2010	100,000					
97		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2010	100,000					
98		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2010	100,000					
99		EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025	18-02-2010	101,760					
100		EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03	SB10A	23-03-2020		100,000					
101		EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03	SB10B	23-03-2025		100,000					
102	BNA	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024	07-04-2010	100,000					
103	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2010	100,000					
104		EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2010	100,000					
105		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05	ABS8A	21-05-2023	21-05-2010	95,510					
106		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05	ABS8B	21-05-2028	21-05-2010	100,000					
107		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09	ABS9F	30-09-2024		100,000					
108		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09	ABS9V	30-09-2024		100,000					
109	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017	25-05-2010	100,000					
110		EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023	25-05-2010	100,000					
111		EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027	25-05-2010	100,000					
112		EO ATB- 2007 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032	25-05-2010	100,000					
113		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA1 7ans AP à TMM+0,5% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA1	20-05-2016	20-05-2010	100,000					
114		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA2 10ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA2	20-05-2019	20-05-2010	100,000					
115		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB1 15ans AP à 5,70% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB1	20-05-2024	20-05-2010	100,000					
116		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB2 20ans AP à 5,90% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB2	20-05-2029	20-05-2010	100,000					
117	U I B	EO UIB 2009 - IA 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019		100,000					
118		EO UIB 2009 - IB 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024		100,000					
119		EO UIB 2009 - IC 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029		100,000					
120	C I L	EO CIL 2003 / I 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2009	100,000					
121		EO CIL 2003 / I 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2009	100,000					
122		EO CIL 2004 / I 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL41	30-09-2011	30-09-2009	100,000					
123		EO CIL 2004 / I 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL42	30-09-2011	30-09-2009	100,000					
124		EO CIL 2005 / I 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 14/110	CL51F	14-10-2012	14-10-2009	100,060					
125		EO CIL 2005 / I 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 14/10	CL51V	14-10-2012	14-10-2009	100,000					
126		EO CIL 2007 / I 5ans AP à 6,5% j. 11/01	CL71F	11-01-2013	11-01-2010	100,020					
127		EO CIL 2007 / I 5ans AP à TMM+1,25% j. 11/01	CL71V	11-01-2013	11-01-2010	100,000					
128		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL72F	22-02-2013	22-02-2010	100,020					
129		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 22/02	CL72V	22-02-2013	22-02-2010	100,000					
130		EO CIL 2008 / I 5ans AP à 6,5% j. 29/08	CL81F	29-08-2013	29-08-2009	100,000					
131		EO CIL 2008 / I 5ans AP à TMM+1,25% j. 29/08	CL81V	29-08-2013	29-08-2009	100,000					
132		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85F	15-01-2019	15-01-2010	100,000					
133		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85V	15-01-2019	15-01-2010	100,000					
134		EO CIL 2009 / I Fixe 5ans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014		100,000					
135		EO CIL 2009 / I Variable 5ans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014		100,000					
136		EO CIL 2009 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014		100,000					
137		EO CIL 2009									

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS		DERNIERE ECHANCE	ECHANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
									INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES EMPRUNTS - SUITE</b>										
145	ATL	EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2009	100,010				
146		EO ATL 2007-1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 31/08	AT7F1	31-08-2012	31-08-2009	100,020				
147		EO ATL 2007-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 31/08	AT7V1	31-08-2012	31-08-2009	100,000				
148		EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2009	100,030				
149		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2009	100,000				
150		EO ATL 2008-1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 30/05	AT81F	30-05-2013	30-05-2010	100,030				
151		EO ATL 2008-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/05	AT81V	30-05-2013	30-05-2010	100,000				
152		EO ATL 2009 5ans AP à 5,5% j. 05/05	ATL9	05-05-2014	05-05-2010	100,000				
153		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016		100,000				
154		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016		100,000				
155		EO ATL 2009-3 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014		100,000				
156		EO ATL 2009-3 Variable 5ans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014		100,000				
157	UTL	EO UTL 2004 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 31/03	OURL4	31-03-2012	31-03-2010	100,000				
158		EO UTL 2005/1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OURL5	30-09-2012	30-09-2009	100,000				
159	Meublalex	EO Meublalex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016		100,000				
160		EO Meublalex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016		100,000				
161		EO Meublalex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016		100,000				
162		EO Meublalex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016		100,000				
163		EO Meublalex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016		100,000				
164		EO Meublalex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016		100,000				
165		EO Meublalex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016		100,000				
166	ATTIJARI	EO GL 2003-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/07	OGL31	30-07-2010	30-07-2009	101,200				
167	LEASING	EO GL 2003-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLAF	20-02-2011	20-02-2010	100,060				
168		EO GL 2003-2 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLBV	20-02-2011	20-02-2010	100,000				
169		EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe 5ans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015		100,000				
170		EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable 5ans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015		100,000				
171	AIL	EO AIL 2005 Tr. 1 Gar. BNA 5ans AP 6,5%	OAI5A	16-08-2010	16-08-2009	100,010				
172		EO AIL 2005 Tr. 2 Gar. BTKD 5ans AP 6,5%	OAI5B	16-08-2010	16-08-2009	100,000				
173		EO AIL 2007 5ans AP 6,875% j.17/12	AIL7	17-12-2012	17-12-2009	100,000				
174		EO AIL 2008 5ans AP 6,5% j.30/09	OAIL8	30-09-2013	30-09-2009	100,000				
175		EO AIL 2009 / 1 5ans AP 6,5% j.23/02	AIL91	23-02-2014		100,020				
176	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2010	100,000				
177		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2010	100,000				
178		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2010	100,000				
179	MOURADI	EO AFRICA 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRA	16-09-2010	16-09-2009	100,000				
180	AFRICA	EO AFRICA 2003 Tr. B Gar. BH 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRB	16-09-2010	16-09-2009	100,000				
181		EO AFRICA 2003 Tr. C Gar. ATB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRC	16-09-2010	16-09-2009	100,000				
182		EO AFRICA 2003 Tr. D Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRD	16-09-2010	16-09-2009	100,000				
183	El Kantaoui	EO SELIMA CLUB 2002 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 19/06	OSLMA	18-06-2010	18-06-2009	100,000				
184		EO SELIMA CLUB 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 19/06	OSLMB	18-06-2010	18-06-2009	100,000				
185	SITS	EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAA	10-06-2011	10-06-2009	100,000				
186		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. B Gar. BTE 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAB	10-06-2011	10-06-2009	100,000				
187		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. C Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAC	10-06-2011	10-06-2009	100,000				
188		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. D Gar. AB 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAD	10-06-2011	10-06-2009	100,000				
189	UNION DE	EO UNIFACTOR 2005 / 1 Tr. 1 Gar. BNA 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUF1A	01-09-2010	01-09-2009	100,000				
190	FACTORING	EO UNIFACTOR 2005 / 1 Tr. 2 Gar. AB 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUF1B	01-09-2010	01-09-2009	100,000				
191		EO UNIFACTOR 2005 / 1 Tr. 4 Gar. AB 5ans AP à TMM+1% j. Le 01/09	OUF1V	01-09-2010	01-09-2009	100,000				
192		EO UNIFACTOR 2005 / 1 Tr. 3 Gar. ATB 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUF1C	01-09-2010	01-09-2009	100,000				
193		EO UNIFACTOR 2006 Fixe 5ans AP à 6,5% j. Le 30/11	OUF6F	30-11-2011	30-11-2009	100,000				
194		EO UNIFACTOR 2006 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 30/11	OUF6V	30-11-2011	30-11-2009	100,000				
195		EO UNIFACTOR 2008 Fixe 5ans AP à 6,5% j. Le 14/03	OUF8F	14-03-2013	14-03-2010	100,020				
196		EO UNIFACTOR 2008 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 14/03	OUF8V	14-03-2013	14-03-2010	100,000				
197	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2006 / 1 Tr. A 5ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6A	30-06-2011	30-06-2009	99,500				
198	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2006 / 1 Tr. B 5ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6B	30-06-2011	30-06-2009	100,000				
199	Sté Hôtelière	EO Mouradi Palace 2005 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5A	30-06-2013	30-06-2009	100,000				
200	Mouradi Golf	EO Mouradi Palace 2005 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5B	30-06-2013	30-06-2009	100,000				
201	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2009	100,000				
202	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2009	100,000				
203	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2009	100,000				
204		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2009	100,000				
205		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2009	100,000				
206	Hannibal Lease	EO HL 2008-1 Fixe 5ans AP à 6,9% j. 12/05	HL81F	12-05-2013	12-05-2010	100,000				
207		EO HL 2008-1 Variable 5ans AP à TMM+1,65% j. 12/05	HL81V	12-05-2013	12-05-2010	100,000				
208		EO HL 2009-1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014		100,000				
209		EO HL 2009-1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014		100,000				
210		EO HL 2009-2 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 25/09	HL92F	25-09-2014		100,000				
211		EO HL 2009-2 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 25/09	HL92V	25-09-2014		100,000				
212	Société	EO SIHM 2008 Tr A Gar. ATTIJARI BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8A	12-09-2015	12-09-2009	100,000				
213	d'investissements	EO SIHM 2008 Tr B Gar. STB 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8B	12-09-2015	12-09-2009	100,000				
214	Hôteliers El	EO SIHM 2008 Tr C Gar. AMEN BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8C	12-09-2015	12-09-2009	100,000				
215	Mouradi -SIHM-	EO SIHM 2008 Tr D Gar. BNA 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8D	12-09-2015	12-09-2009	100,060				
216	C H O	EO Sté de Condition. des Huiles d'Olives Gar. BIAT 10ans AP TMM+1% 2 ans de fran j. 19/11	CHO9	19-11-2019		100,000				
217	CHO Company	EO CHO Company 10ans AP TMM+1% 2 ans de fran j. 31/12	CHOC9	31-12-2019		100,000				

\* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CREANCES

N°	Groupe 71 - Continu VALEURS		DERNIERE ECHANCE	ECHANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
									INDICATEUR	SEUIL EN %
218	FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1 Parts P1 2.89 ans à TMM + 0,5%	F1B11	Janvier 2012	15-02-2010	100,00				
219		FCC BIATIMMO1 Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%	F1B12	Octobre 2016	15-02-2010	100,00				
220	FCC BIATIMMO2	FCC BIATIMMO2 Parts P1 3.21 ans à TMM+ 0,5%	F2B11	Juillet 2013	15-02-2010	100,00				
221		FCC BIATIMMO2 Parts P2 7.68 ans à TMM+ 1,0%	F2B12	Juillet 2016	15-02-2010	100,00				
222		FCC BIATIMMO2 Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7%	F2B13	Avril 2020	15-02-2010	100,00				

\* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue. Les remboursements sont trimestriels.

## COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
223				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	8,370				
224				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	7,340				
225				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	5,510				
226				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	12,850				
227				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	8,570				
228				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	1,280				
229				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,150				
230				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	1,120	1,150	1,150		
231				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	3,710	7,400	7,400		
232									

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS - SUITE	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
239				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	2,110				
240				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	1,350				
241				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	5,890				
242				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,500				
243				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,840				
244				BH (da. 1/20 cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	1,660				
245				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,280				
246				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,890				
247				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,830				
248				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	14,550				
249				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	9,700				
250				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	6,930				
251				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	5,200				
252				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,610				
253				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,570				
254				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,560	0,010	0,010		
255	5			Tunisie Leasing <b>NS j 01-07-2009 - TLS9</b>	29,630	28,750	28,750		
256				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,470	0,400	0,400		
257				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,430	0,380	0,380		
258				Tunisie Leasing <b>NG j 01-01-2010 - TLG10</b>	29,270			B	
259				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	2,750				
260				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	8,900				
261				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	3,710				
262				BT (da. 1/2 23/05/2006 - BTDA6)	8,570				
263				BT (da. 1/2 10/06/2009 - BTDA9)	5,565	6,250	6,250		
264				Air Liquide Tunisie (da. 1/4 06/09/1999 - ALQDA)	214,860				
265				Air Liquide Tunisie (da. 1/6 22/06/2001 - ALQ01)	122,780				
266				Air Liquide Tunisie (da. 1/6 16/09/2002 - ALQ02)	105,240				
267				Air Liquide Tunisie (da. 1/8 02/09/2003 - ALQ03)	70,160				
268				Air Liquide Tunisie (da. 1/10 07/09/2004 - ALQ04)	51,030				
269				Air Liquide Tunisie (da. 1/12 06/09/2005 - ALQ05)	38,730				
270				Air Liquide Tunisie (da. 1/12 07/09/2006 - ALQ06)	35,210				
271				Air Liquide Tunisie (da. 1/12 03/09/2007 - ALQ07)	31,970				
272				Air Liquide Tunisie (da. 1/11 03/09/2008 - ALQ08)	31,090				
273				Air Liquide Tunisie (da. 1/12 03/09/2009 - ALQ09)	25,500				
274				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	18,300				
275				UBCI (da. 3/7 01/07/2004 - UBC04)	32,940				
276				BNA (da. 1/10 04/05/2009 - BNA09)	1,400				
277	5			BNA <b>NS lib 100% j 01-01-2009 - BNAS9</b>	13,800				
278	4			TUNISIE LAIT <b>NS lib 25% j 01-01-2009 - TLNS9</b>	1,510				
279				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	8,640				
280				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	7,430				
281				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	3,250				
282				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	3,420				
283				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	5,920				
284				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	6,030	5,550	5,550		
285	10			AMEN BANK <b>NV j 01-01-2010 - ABNV9</b>	74,400				
286				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	1,460				
287				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,890				
288				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	4,780				
289				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	4,350				
290				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	3,730				
291				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	16,010				
292				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	10,710				
293				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	12,070				
294				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	7,800				
295				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	1,130				
296				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,570	0,570	0,570		
297				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	71,370				
298				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	6,420				
299				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	6,070				
300				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	4,640				
301				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	1,920				
302				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,790				
303				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	6,090				
304				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	5,620				
305				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	11,400				
306				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	29,630				
307				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	3,040				
308				SIAME (da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,600				
309				SIAME (da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,660				
310				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,190				
311				ATTIJARI LEASING <b>Action Rompue - TJLR</b>	7,120				
312				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	5,740	4,900	4,900		
313				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,670				
314				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,960	1,960	1,960		
315				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,500	1,490	1,490		
316				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,580	0,550	0,550		
317				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,390				
318				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,250				
319				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,120			B	
320				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,900				
321				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,740	0,740	0,740		
322				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,910			H	
323				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	3,240			B	
324				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,540				
325				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	0,790	0,210	0,210		
326				TPR (da. 1/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,520				
327				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,770				
328				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,160	0,160	0,160		
329				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	1,240				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## MARCHE HORS - COTE : TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
330	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	10,430	10,500	10,490		
331	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	6,220				
332	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	13,730			H	14,340

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## MARCHE HORS - COTE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
333				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	1,280				
334				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,310				
335				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,250				
336				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,240	0,240	0,240		
337				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,450	0,450	0,450		
338				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	1,160	1,160	1,160		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## COTATION SUR PANNEAUX

## COTE DE LA BOURSE = MARCHE OBLIGATAIRE

VALEURS		DERNIERE ECHANCE	ECHANCE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
<b>EMPRUNTS</b>						
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009			

## COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
<b>DROITS D'ATTRIBUTION</b>									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				6.510				
33	1/4	01-01-86			3.906				
41	1/11	01-10-91			0.980				
45	1/20	15-02-94			0.510				
49	1/30	02-05-95			0.330				
29	3/50	03-08-92		BS - Banque du Sud	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			9.000				
141	1/10	19-08-05			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

## MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
<b>TRANSACTIONS PROGRAMMEES</b>									
<b>OFFRES AVEC CONTREPARTIE</b>									
Sté Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation AMINA	100	100.000	07-05-2010	100.000		140	CGF	30-06-2010	04-06-2010
<b>OFFRES SANS CONTREPARTIE</b>									
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF (13,28% du capital)	5	6.000	05-02-2010	7.200		153 351	AFC	18-06-2010	04-06-2010
Da MAGHREBIA cp 11 - 1/4 - 1992				2.000		14	UFI	28-06-2010	04-06-2010
Da MAGHREBIA cp 17 - 3/4 - 1998				5.720		34	UFI	28-06-2010	04-06-2010
Comptoir National Tunisien - CNT	5	22.000	28-05-2010	22.000		57	TVAL	30-06-2010	04-06-2010

# DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

## OFFRE A PRIX FERME - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «CARTHAGE CEMENT»

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au marché alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse, la société Carthage Cement ouvre son capital social au public à hauteur de 47,45% qui sera réalisée par augmentation de capital avec les conditions ci-après:

### I- Présentation de la société:

**Dénomination sociale :** Société «Carthage Cement» SA

**Siège social :** Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3<sup>ème</sup> Etage Montplaisir – 1073 Tunis

**Téléphone :** 71 964 593

**Fax :** 71 963 716

### Objet social:

La société «Carthage Cement» a pour objet:

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.

- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,

- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.

- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

- et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Classification sectorielle selon l'ICB :** La Société Carthage Cement fera partie des valeurs appartenant au supersecteur «Bâtiment et matériaux de construction».

### 2- Caractéristiques et modalités de l'opération

La Bourse a accordé, en date du 22 Avril 2010 son accord de principe quant à l'admission des actions de « Carthage Cement » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### 2-1 Contexte et objectifs de l'opération:

Les dirigeants de la société Carthage Cement ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché alternatif de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- Accéder à une source de financement importante permettant à la société d'entamer la construction de la cimenterie;

- Accroître la notoriété de la société en la faisant connaître au large public ce qui augmentera sa crédibilité auprès des salariés, clients, fournisseurs, concurrents ainsi qu'auprès des bailleurs de fonds ;

- Accroître l'attrait aux compétences de l'entreprise, stabiliser le management et favoriser une gestion plus performante ;

- Contribuer à la dynamisation du marché financier en général et du marché alternatif en particulier.

#### 2-2 Décision ayant autorisé l'opération:

Sur proposition du conseil d'administration du 10 Mars 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de «Carthage Cement », tenue le 14 Avril 2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse.

#### • Autorisation d'augmentation du capital:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 Avril 2010 a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société «Carthage Cement» de 71 000 000 dinars en numéraire pour le porter de 71 680 060 dinars à 142 680 060 dinars par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 dinar l'action, soit 1 dinar de nominal et 0,900 dinar de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

#### • Droit préférentiel de souscription:

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Carthage Cement » réunie le 14 Avril 2010, les actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

#### 2-3 Actions offertes au public:

L'introduction de la société Carthage Cement au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar dont 67 706 267 actions par voie de souscription publique. L'émission se fera par le moyen de:

• Une **Offre à Prix Ferme** de **20 337 846** actions représentant **28,64%** du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

• Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) essentiellement auprès d'institutionnels autres que les OPCVM de **47 368 421** actions représentant **66,72%** du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

A cet effet, les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs ont conclu un contrat de garantie de bonne fin portant sur la totalité des actions offertes dans le cadre de ce placement.

• Au cours de la période de l'offre, le reste des actions nouvelles, soit **3 293 733** actions représentant **4,64%** du total des actions à émettre, feront l'objet d'un **placement privé** auprès de la société BINA Holding et du personnel des sociétés Carthage Cement et Karthago Group, par MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix de l'Offre à Prix Ferme et le Placement Garanti.

#### 2-4 Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **24 Mai 2010** au **02 Juin 2010** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du **Placement Garanti** se fera à partir du **24 Mai 2010**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **02 Juin 2010** inclus.

#### 2-5 Date de jouissance des actions:

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> Janvier 2010**.

#### 2-6 Prix de l'offre:

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Carthage Cement» a été fixé à **1,900 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

#### 2-7 Établissements domiciliaires:

L'ensemble des intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Carthage Cement » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions «Carthage Cement» exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible **n°05903 000050087161093** ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Le placement des actions nouvelles dans le cadre du placement privé sera réalisé exclusivement par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

#### 2-8 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

##### 2-8-1 Offre à Prix Ferme

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 20 337 846 actions «Carthage Cement» à émettre en numéraire seront offertes et réparties en Cinq catégories:

<b>Catégorie A</b>	2 443 109 actions, soit 12,01 % de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 actions et au maximum 10 000 actions
<b>Catégorie B</b>	4 210 526 actions, soit 20,70% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 10 001 actions et au maximum 100 000 actions
<b>Catégorie C</b>	3 684 211 actions, soit 18,12% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 001 actions
<b>Catégorie D*</b>	7 368 421 actions, soit 36,23% de l'Offre à prix Ferme	Demandes réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 100 actions
<b>Catégorie E</b>	2 631 579 actions, soit 12,94% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux étrangers: institutionnels et/ ou personnes physiques et/ou morales désirant acquérir au minimum 100 actions

\*Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro de la demande de souscription, l'identifiant du mandataire, la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

• Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;

• Pour les personnes physiques mineures tunisiennes: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal;

• Pour les personnes morales tunisiennes: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;

• Pour les institutionnels: la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

• Pour les étrangers: le nom, le prénom, ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (100) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social pour les institutionnels, soit 7 134 003 actions. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription de la catégorie D ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation à cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes de souscriptions à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;

- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seul la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

# DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

## OFFRE A PRIX FERME - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «CARTHAGE CEMENT»

(SUITE)

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seul la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### 2-8-1-1 Mode de répartition des titres:

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	2 443 109	4 641 907	1,71%	12,01%
Catégorie B	4 210 526	7 999 999	2,95%	20,70%
Catégorie C	3 684 211	7 000 001	2,58%	18,12%
Catégorie D	7 368 421	14 000 000	5,16%	36,23%
Catégorie E	2 631 579	5 000 000	1,84%	12,94%
<b>Total</b>	<b>20 337 846</b>	<b>38 641 907</b>	<b>14,25%</b>	<b>100,00%</b>

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante:

• **Pour les catégories B, C, D et E:** Les demandes de souscription seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

• **Pour la catégorie A:** Les demandes de souscription seront satisfaites **également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B puis C puis D et puis E.

### 2-8-1-2 Modalités de paiement du prix:

Pour la présente Offre, le prix de l'action Carthage Cement, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 1,900 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «Carthage Cement» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

### 2-8-1-3 Transmission des demandes et centralisation:

Les intermédiaires en bourse établissent, **par catégorie**, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles des états établis par la Bourse, indiquant le numéro de la demande de souscription, la date de dépôt de la demande de souscription, l'identité complète des donneurs d'ordres, **telle que précisée ci-dessus**, la quantité demandée par acquéreur, le nombre total de donneurs d'ordres et le nombre total de titres demandés par intermédiaire.

Les états des demandes de souscription doivent être accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre le contenu du support informatique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Les intermédiaires en bourse devront transmettre à la BVMT, sous plis fermés, l'état des demandes de souscription et les supports informatiques au plus tard le **vendredi 04 juin 2010 à 17h00**.

**Les modèles des états des demandes de souscription sont mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.**

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel -Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

### 2-8-1-4 Ouverture des plis et dépouillement:

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, le **lundi 07 juin 2010**, à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

### 2-8-2 Placement Garanti:

Dans le cadre du placement garanti, 47 368 421 actions «Carthage Cement» à émettre en numéraire, représentant 33,20% du capital de la société après augmentation, seront offertes essentiellement à des institutionnels (Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse) autres que les OPCVM.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro de la demande de souscription, la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du souscripteur ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social, soit 7134 003 actions pour les institutionnels.

### 2-8-2-1 Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon le modèle fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA établissement chef de file et comporter son cachet.

### 2-8-2-2 Soumission et vérification des demandes:

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état et établira un procès verbal à cet effet.

### 2-8-3 Déclaration des résultats:

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

### 2-8-4 Règlement des capitaux et livraison des titres:

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société «Carthage Cement» sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 03 Mai 2010 sous le code ISIN TN0007400013.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

### 2-9 Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

### 2-10 Contrat de liquidité:

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, sera établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et la société BINA Holding portant sur 25,81% du produit de l'Offre à Prix Ferme réparti en un montant de 5 000 000 dinars et en 2 631 579 actions.

### 2-11 Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par « Carthage Cement » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de « Carthage Cement » sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société « Carthage Cement » doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

### 2-12 Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « Carthage Cement » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

### 2-13 Avantage fiscal:

«Carthage Cement» a établi ses prévisions sur la base d'un taux d'imposition de 30%. Il est à signaler qu'un projet de loi sur la réduction de ce taux de 30 à 20% a été soumis au pouvoir législatif.

Une fois cette loi adoptée, la société «Carthage Cement» pourrait en bénéficier et l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

Tel que défini par l'article 7 de la loi n° 93-120 du 27 Décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés sous réserves des dispositions des articles 12 et 12 bis de la loi n°89-114 du 30 Décembre 1989 portant promulgation du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. Le bénéfice de cet avantage est subordonné aux conditions prévues par l'article 7 alinéa 1 du Code d'Incitation aux Investissements.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF-, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-697 du 07 Mai 2010, est mis à la disposition du public auprès de la société «Carthage Cement», de MAC SA intermédiaire en Bourse introducteur, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur les sites Internet du CMF ([www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)) et de la Bourse ([www.bvmt.com.tn](http://www.bvmt.com.tn)).

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

### ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DE LA SOCIÉTÉ ENNAKL

#### Admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse

Le Conseil d'Administration de la Bourse a donné, lors de réunion du 29 avril 2010, son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des 30 000 000 actions existantes, de nominal un dinar chacune, composant le capital actuel de la société ENNAKL.

Les 30 000 000 actions portent jouissance en dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### Mode de Placement des titres à céder

Le Conseil d'Administration de la Bourse a soutenu lors de sa réunion du 27 mai 2010, la demande de la société ENNAKL qui compte s'introduire via une double cotation à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca, au moyen d'une ouverture de son capital au public à hauteur de 40%, par la cession de 12 000 000 actions, au prix unitaire de 10,700 dinars l'action.

Le placement des titres à céder se fera sur les deux places de la manière suivante

- ✓ Une tranche de 30% du capital social sera placée en Tunisie ;
- ✓ Une tranche de 10% du capital social sera placée au Maroc.

La société sera introduite à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casa, le même jour, au prix d'introduction de 10,700 dinars (et son équivalent en Dirham sur la place marocaine).

#### Diffusion des titres offerts sur la place de Tunis

L'Offre au public (Offre à Prix Ferme «OPF» et Placement Garanti) porte sur la cession de 9 000 000 actions existantes soit 30,00% du capital au prix unitaire de 10,700 dinars l'action.

#### Intermédiaire chargé de l'admission

La demande d'admission a été déposée par l'intermédiaire en bourse Attijari Intermédiation.

#### Evaluateur

L'évaluation a été réalisée conjointement par Attijari Finances Tunisie et le cabinet AMC Ernst&Young.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

La société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **10.000.000 dinars à 11.000.000 dinars**, et ce, par l'incorporation des réserves pour un montant de **1.000.000 dinars** et l'émission de **1.000.000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune. Ces actions seront attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes, et ce, à partir du **02 juin 2010**.

#### JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES GRATUITES :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1<sup>er</sup> janvier 2010**.

#### Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **02 juin 2010**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **02 juin 2010** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **02 juin 2010**.

#### Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à partir du **02 juin 2010**.

### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING PAIEMENT DES DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2009

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2010, a décidé que les dividendes relatifs à l'exercice 2009 seront mis en paiement à compter du **jeudi 10 juin 2010** à raison de **0,720 dinar** par action.

– Auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires conformément à la lettre d'instruction n°16 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés ;

Au siège social de la Compagnie Internationale de Leasing pour les actionnaires non-déposants.

### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING AUGMENTATION DE CAPITAL

La Compagnie Internationale de Leasing – CIL – rappelle ses actionnaires et le public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de 5 000 000 dinars et ce par incorporation de réserves, le capital social sera ainsi porté de 15 000 000 dinars à 20 000 000 dinars.

#### Modalités de l'augmentation

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles gratuites de nominal cinq (5) dinars chacune, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trois (3) actions anciennes, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à partir du **11 juin 2010**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la partie d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

#### Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2010**.

#### Admission en Bourse

A partir du **11 juin 2010**, le capital social admis sera porté à **20 000 000 dinars** divisé en **4 000 000 actions** de nominal 5 dinars chacune.

#### Cotation en Bourse

- Les actions anciennes CIL seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **11 juin 2010**.

- Les actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse à partir du **11 juin 2010**, et seront assimilées aux actions anciennes dès leur création.

- Les droits d'attribution (Mnémonique : CIL10) seront négociables en bourse à partir du **11 juin 2010**.

#### Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **11 juin 2010**.

### BANQUE DE TUNISIE

En application de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2010 de diviser la valeur nominale de l'action Banque de Tunisie de **dix dinars (10) à un dinar (1)**, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la réalisation de cette opération, et ce, à partir du **31 Mai 2010**.

A partir de la date précitée, le capital admis de la Banque de Tunisie se compose de **112 500 000 actions** de nominal 1 dinar chacune.

Cette opération entraîne une purge du carnet d'ordres.

## AVIS DES SOCIETES

### ATL LEASING PAIEMENT DES DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2009

La société ATL Leasing – ATL - informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2010, a fixé les dividendes au titre de l'exercice 2009 à **3 400 000 dinars**, soit un dividende par action de **0,200 dinar**.

La date de mise en paiement des dividendes a été fixée pour le **mardi 15 juin 2010**.

### COMMUNIQUE DE TUNINVEST SICAR \*

TUNINVEST SICAR informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 19 Mai 2010, a décidé, suite à la demande d'un des actionnaires présents, de réduire le capital d'un montant de 2.898.000 dinars (au lieu de 1.932.000 dinars), ramenant ainsi la valeur nominale de 5 dinars par action à 2 dinars par action (au lieu de 3 dinars par action).

Le montant de la réduction du capital sera servi aux actionnaires en espèces le 30 Juin 2010.

\* Par un communiqué rectificatif, la société TUNINVEST SICAR a modifié la date de la réduction du montant du capital à servir à ses actionnaires du 15 juin 2010 (publié dans le Bulletin Officiel du 20 mai 2010) à la date du **30 juin 2010**.

### SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -

La société Tunisie Profiles Aluminium « TPR » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que suite à la décision de son Assemblée Générale Extraordinaire du 05 mai 2010 d'augmenter le capital social de 1.000.000 Dinars, et ce par incorporation de la réserve spéciale d'investissement d'un montant de 1.000.000 Dinars, la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au 25 mai 2010.

#### Modalité de l'augmentation

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux détenteurs des 36.000.000 actions composant le capital social actuel, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour **trente six (36) actions anciennes**.

#### Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 1.000.000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2010**.

#### Admission en Bourse

A partir du **25 mai 2010**, le capital social admis est porté à **37.000.000 Dinars** divisé en **37 000 000 actions** de nominal 1 dinar chacune.

#### Cotation en Bourse

- Les actions anciennes TPR (Mnémonique : TPR ; code ISIN : TN0007270010) sont négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 mai 2010**.

- Les actions nouvelles gratuites sont admises et négociables en Bourse à partir du **25 mai 2010**, et sont assimilées aux actions anciennes dès leur création.

- Les droits d'attribution (Mnémonique : TPR10; code ISIN : TN0007270051) sont négociables en bourse à partir du **25 mai 2010**.

#### Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites sont prises en charge par la STICODEVAM à compter de la journée de bourse du **mardi 25 mai 2010**.

### TUNISIE LEASING

Les actionnaires de TUNISIE LEASING sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 3 juin 2010 à 10 h 30** minutes à son siège sis à l'Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2009.
- 2) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2009.
- 3) Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2009.
- 4) Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2009.
- 5) Affectation des résultats.
- 6) Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2010.
- 7) Fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2010.
- 8) Emission d'emprunts obligataires.

### BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 04 juin 2010 à partir de 09h00** du matin à l'hôtel Sheraton – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la réalisation de l'opération d'augmentation du capital social et la libération totale des montants et des titres,
2. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos au 31/12/2009,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos au 31/12/2009,
4. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2009 et lecture des rapports des co-commissaires aux comptes y afférents,
5. Quitus aux administrateurs,
6. Acceptation de la démission d'un administrateur,
7. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2009,
8. Renouvellement du mandat du 2ème commissaire aux comptes,
9. Approbation des montants des jetons de présence ;
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent s'y faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction des Affaires Juridiques sise au 140 avenue de la liberté 1002 Tunis et à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction des Affaires Juridique sus-mentionnée, durant l'horaire du travail et le délai légal.

### SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA - SOPAT -

Les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT - sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra à la Maison d'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053, Les Berges du Lac à Tunis, le **14/6/2010 à 10 heures 30** en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration;
- lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes;
- contrôle et approbation éventuelle des actes de gestion des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs;
- affectation du résultat de l'exercice 2009 ;
- approbation éventuelle des conventions réglementées ;
- allocation de jetons de présence;
- nomination d'un administrateur et;
- questions diverses.

### CHANGEMENT D'ADRESSE DE TUNISIE VALEURS

La **TUNISIE VALEURS -TVAL-**, intermédiaire en bourse, informe du changement d'adresse de son siège social du 17, rue de Jérusalem – Tunis Belvédère à l'immeuble Integra, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Tél. L.G. : (216) 71 189 600 / 71 189 630

Fax. : (216) 71 189 325

L'agence du 17, rue de Jérusalem continue à fonctionner en tant qu'agence commerciale.

## AVIS DES SOCIETES

## CALENDRIER DES ASSEMBLEES EN 2010 DES SOCIETES NEGOCIEES SUR LE NSC

Sociétés	AGO en 2010			AGE en 2010			DIVIDENDES en DT		
	Date	Heure	Lieu	Date	Heure	Lieu	Montant / action ancienne	Date	P / D / C *
ADWYA	31-03-2010	10h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	31-03-2010	11h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	0,270	04-05-2010	D
SOTETEL	02-04-2010	09h00	Maison de l'Entreprise (IACE)						C
PLAC. DE TUNISIE	06-04-2010	09h00	Hôtel AFRICA	06-04-2010	10h00	Hôtel AFRICA	1,600	16-04-2010	D
MONOPRIX	06-04-2010	09h30	Maison de l'Entreprise (IACE)	06-04-2010	***	Maison de l'Entreprise (IACE)	5,800	14-04-2010	D
SPDIT	15-04-2010	10h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	15-04-2010	10h30	Maison de l'Entreprise (IACE)	0,340	29-04-2010	D
ICF	15-04-2010	10h00	Hôtel SHERATON				3,500	21-06-2010	C
SFBT	22-04-2010	09h30	Maison de l'Entreprise (IACE)	22-04-2010	09h30	Maison de l'Entreprise (IACE)	0,600	12-05-2010	D
TPR	05-05-2010	15h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	05-05-2010	16h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	0,250	25-05-2010	D
ALKIMIA	06-05-2010	09h00	Hôtel les Berges du Lac						C
BT	07-05-2010	10h00	Hôtel ACROPOLE	07-05-2010	11h30	Hôtel ACROPOLE	2,900	20-05-2010	D
SALIM	12-05-2010	09h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	12-05-2010	10h30	Maison de l'Entreprise (IACE)	0,700	28-05-2010	D
ATTIJARI LEASING	18-05-2010	10h00	Siège social de la société						C
PGH	18-05-2010	16h00	Maison de l'Entreprise (IACE)				0,275	01-06-2010	C
ATL	19-05-2010	11h00	Hôtel le Diplomat	19-05-2010	12h30	Hôtel le Diplomat	0,200	15-06-2010	C
TUNINVEST	19-05-2010	10h00	Imm. Groupe Tunisie Leasing	19-05-2010	11h00	Imm. Groupe Tunisie Leasing	** 3,000	30-06-2010	C
ASTREE	20-05-2010	10h00	Siège social de la société				2,000	31-05-2010	D
MAGASIN GENERAL	20-05-2010	10h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	20-05-2010	11h00	Maison de l'Entreprise (IACE)			C
ASSAD	20-05-2010	16h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	20-05-2010	17h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	0,370	02-06-2010	C
SIMPAR	21-05-2010	10h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	21-05-2010	11h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	1,750	01-07-2010	C
BNA	21-05-2010	16h30	Hôtel ACROPOLE	21-05-2010	16h00	Hôtel ACROPOLE	**** 0,450	07-06-2010	C
ESSOUKNA	24-05-2010	10h00	Maison de l'Entreprise (IACE)				0,280	07-06-2010	P
CIL	25-05-2010	16h00	Siège social de la société	25-05-2010	17h00	Siège social de la société	0,720	10-06-2010	C
ATB	27-05-2010	11h30	Hôtel Le Résidence				0,200		P
BIAT	28-05-2010	16h00	Hôtel Karthago Le Palace				2,000		P
AMEN BANK	31-05-2010	16h00	Siège social de la banque				1,400		P
SERVICOM	31-05-2010	16h00	Hôtel SHERATON						
ARTES	03-06-2010	10h00	Maison de l'Entreprise (IACE)				0,725		P
TLS	03-06-2010	10h30	Siège social de la société				0,850		P
ATTIJARI BANK	04-06-2010	09h00	Hôtel SHERATON						P
GIF-FILTER	04-06-2010	11h00	Maison de l'Entreprise (IACE)				0,170		P
STAR	04-06-2010	10h00	Hôtel AFRICA	04-06-2010	11h00	Hôtel AFRICA	1,800		P
SOTUVER	08-06-2010	10h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	08-06-2010	11h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	2,000		P
SOMOCER	09-06-2010	15h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	09-06-2010	***	Maison de l'Entreprise (IACE)			P
BH	10-06-2010	10h30	Hôtel The Résidence				0,650		P
SOPAT	14-06-2010	10h30	Maison de l'Entreprise (IACE)						
SOTRAPIL	15-06-2010	10h00	Regency Tunis Hôtel				0,350		P
SOTUMAG	21-06-2010	10h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	21-06-2010	11h00	Maison de l'Entreprise (IACE)	0,035		P
SIPHAT	23-06-2010		Maison de l'Entreprise (IACE)				0,300		P
CIMENTS DE BIZERTE	24-06-2010	15h00	Hôtel Le Palace Gammart				0,060		P
SITS	25-06-2010	10h00	Maison de l'Entreprise (IACE)						
EL WIFACK	25-06-2010	10h00	Hôtel ACROPOLE				0,400		P
B T E	25-06-2010						1,800	30-06-2010	P
UBCI				25-06-2010					
AIR LIQUIDE									
ELECTROSTAR									
SIAME									
STB									
STEQ									
STIP									
TLAIT									
TUNISAIR									
TUNISRE									
UIB									
SITEX	22-06-2010								P
A M S									
STS									

Les avis relatifs aux convocations d'AGO et d'AGE, sont publiés sur le site de la Bourse. <http://www.bvmt.com.tn>

\* : P : Dividende proposé ; D : Dividende distribué ; C : Dividende confirmé.

\*\* : Remboursement qui aura pour effet de réduire le capital, en ramenant la valeur nominale de 5 à 2 dinars.

\*\*\* : à la suite de l'AGO

\*\*\*\* : Soit 0,225D par action nouvelle souscrite.